

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT L'ACTIVITÉ DE DÉMARCHAGE A DOMICILE

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2212-1 et suivants,

Vu, les articles L.121-1 à L.121-7 et L.122-11 à L.122-15 du Code de la Consommation,

Considérant, que l'activité de démarchage à domicile s'intensifie sur le territoire de Zuydcoote,

Considérant, qu'il y a nécessaire de protéger les citoyens et surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre les pratiques commerciales déloyales ou agressives telles qu'elles sont définies au code de la consommation

ARRETONS

Article 1 : Toute société qui démarchage à domicile sur le territoire de la Commune de Zuydcoote doit s'identifier auprès du service administratif de la mairie, avant de commencer sa prospection. Elle doit fournir le nombre de démarcheurs, leur nom et la période de démarchage.

Article 2 : Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité de la part des démarcheurs à domicile sont invités à prendre contact avec les services municipaux et la Gendarmerie.

Article 3 : Les quêtes à domicile sont interdites dans le département du Nord par arrêté Préfectoral, sauf autorisations prévues par le calendrier annuel des appels à la générosité publique.

La vente des calendriers au domicile des particuliers par certains organismes publics n'est pas assimilée à une quête.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 5 : La Direction des services de la Communes, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Fait à Zuydcoote, le 29 juillet 2019

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'COMMUNE DE ZUYDCOOTE' and the year '(1840)'. The signature is written in a cursive style.

Florence VANHILLE